

**LES NORMES ET MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DES APPRENTISSAGES
Année scolaire 2021-2022**

École primaire
Notre-Dame-des-Érables

Document présenté au conseil d'établissement
juin 2021

**NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES
2021-2022**

Norme – Ce à quoi on s'attend, prescrit par la loi

Une norme est une référence commune possédant un caractère obligatoire.

- Elle s'appuie sur des encadrements légaux, pédagogiques ou administratifs
- Elle a un caractère prescriptif
- Elle sert de justification aux modalités qui en découlent

Modalité Comment allons-nous faire pour rendre compte de la norme.

- Précise des mécanismes mis en place dans l'école qui peuvent toucher le personnel, les parents ou l'élève.
- Précise des pratiques évaluatives qui font consensus.
- Indique les moyens d'action, oriente les stratégies.
- Assure une cohérence entre les normes retenues et les moyens utilisés en évaluation.

Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations

Voici les informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année scolaire.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES	
Remise de la première communication : 20 octobre 2021	<i>Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.</i> <u>Date de remise de la première communication et modalités :</u> 20 octobre 2021 La communication sera déposé sur <i>Mozaïk Parents</i> . (imprimé au besoin)
Remise du 1^{er} bulletin : 26 janvier 2022	<u>Période</u> : du 26 août au 20 janvier (88 jours) <u>Pondération</u> : les résultats comptent pour 40 % du résultat final <u>Dates de remise du bulletin et modalités :</u> À partir du 21 janvier 2022 : rencontres parents-enseignants <i>Semaine du 24 janvier 2022</i> : le bulletin sera déposé sur <i>Mozaïk Parents</i> . (imprimé au besoin)
Remise de la deuxième communication : 30 mars 2022	<i>Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.</i> <u>Date de remise de la deuxième communication et modalités :</u> 30 mars 2022 La communication sera déposée sur <i>Mozaïk Parents</i> . (imprimé au besoin)
2^e bulletin : Semaine du 27 juin 2022	<u>Période</u> : du 24 janvier 2022 au 21 juin 2022 (92 jours) <u>Pondération</u> : les résultats comptent pour 60 % du résultat final <u>Dates de remise du bulletin et modalités :</u> Semaine du 27 juin 2022 : le bulletin sera déposé sur <i>Mozaïk Parents</i> . (imprimé au besoin) <i>2 juillet 2022</i> : envoi postal (pour les parents qui n'ont pas de courriel)

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

1 ^{re} année		Milène Beaulieu						
Discipline		Étape 1		Étape 2				MEESR
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSS			
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X				* Épreuve de fin d'année
	Lire (50 %)	X		X				
	Communiquer oralement (20 %)	X		X				
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)	X		X				
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X		X				
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X		X				
	Comprendre des textes lus et entendus (60 %)	X		X				
Éthique et culture religieuse		X		X				
Art plastique		✗		X				
Musique		X		X				
Éducation physique et à la santé		X		X				

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique
L : Épreuve locale
CSS : Épreuve du Centre de services scolaire
MEESR : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

2 ^e année		Milène Beaulieu						
Discipline		Étape 1		Étape 2				MEESR
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSS			* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X				
	Lire (50 %)	X		X				
	Communiquer oralement (20 %)	X		X				
Mathématique	Résoudre une situation problème (20 %)	X		X				
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X		X				
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X		X				
	Comprendre des textes lus et entendus (60 %)	X		X				
Éthique et culture religieuse		X		X				
Art plastique		✗		X				
Musique		X		X				
Éducation physique et à la santé		X		X				

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique
L : Épreuve locale
CSS : Épreuve du Centre de services scolaire
MEESR : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et du Centre de services scolaire**

• 10 % de l'année à la fin du 2^e et 3^e cycle du primaire

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

3 ^e année		Line Tremblay					MEE SR
		Étape 1		Étape 2		* Épreuve de fin d'année	
Discipline		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSS		
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X			
	Lire (50 %)	X		X			
	Communiquer oralement (20 %)	X		X			
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X			
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X			
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X			
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X			
	Écrire des textes (15%)	X		X			
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X			
Science et technologie		X		X			
Éthique et culture religieuse		X		X			
Art plastique		X		X			
Musique		X		X			
Éducation physique et à la santé		X		X			

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CSS : Épreuve du Centre de services scolaire
MEE SR : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

N.B. La passation des évaluations de fin d'année du Centre de services scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEE SR) et du Centre de services scolaire**

- 10 % de l'année à la fin du 2^e et 3^e cycle du primaire**

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

4 ^e année		Line Tremblay					MEE SR
		Étape 1		Étape 2		* Épreuve de fin d'année	
Discipline		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSS		
Français, langue d'enseignement	Écrire (30%)	X		X			X mai 2022
	Lire (50 %)	X		X			X mai 2022
	Communiquer oralement (20 %)	X		X			
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)	X		X			
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X		X			
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X			
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X			
	Écrire des textes (15%)	X		X			
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X			
Science et technologie		X		X			
Éthique et culture religieuse		X		X			
Art plastique		X		X			
Musique		X		X			
Éducation physique et à la santé		X		X			

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CSS : Épreuve du Centre de services scolaire
MEE SR : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEE SR) et du Centre de services scolaire**

• 10 % de l'année à la fin du 2^e et 3^e cycle du primaire

N.B. La passation des évaluations de fin d'année du Centre de services scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

5 ^e année		Caroline Giguère					MEE SR
		Étape 1		Étape 2			
Discipline		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSS		* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X			
	Lire (40%)	X		X			
	Communiquer oralement (20%)	X		X			
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	X		X			
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X			
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X			
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X			
	Écrire des textes (20%)	X		X			
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X			
Science et technologie		X		X			
Éthique et culture religieuse		X		X			
Art plastique		X		X			
Musique		X		X			
Éducation physique et à la santé		X		X			

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CSS : Épreuve du Centre de services scolaire
MEE SR : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

N.B. La passation des évaluations de fin d'année du Centre de services scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

NORMES ET MODALITÉS 2021-2022
École Notre-Dame-des-Érables

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

6 ^e année		Caroline Giguère					MEESR
Discipline		Étape 1		Étape 2		* Épreuve de fin d'année	
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CSS		
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X			
	Lire (40%)	X		X			Mai 2022
	Communiquer oralement (20%)	X		X			
Mathématique	Résoudre une situation problème (30%)	X		X			Mai 2022
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X		X			Mai 2022
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X			
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X			
	Écrire des textes (20%)	X		X			
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X			
Science et technologie		X		X			
Éthique et culture religieuse		X		X			
Art plastique		X		X			
Musique		X		X			
Éducation physique et à la santé		X		X			

X : Évaluation sur une base hebdomadaire ou cyclique L : Épreuve locale CSS : Épreuve du Centre de services scolaire
 MEESR : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

N.B. La passation des évaluations de fin d'année du Centre de services scolaire est une décision prise annuellement. En cas de divergence entre la prise de décision et les informations contenues dans ce tableau, vous en serez tenu informés.

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et du Centre de services scolaire**

- 10 % de l'année à la fin du 2^e et 3^e cycle du primaire**

COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. **De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication entre nous** tels l'envoi de travaux ou d'examens à la maison, des annotations dans l'agenda de votre enfant, des appels téléphoniques ou l'envoi de courriels.

Autres commentaires

Les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

1er cycle :

- Étape 1 : Organiser son travail
- Étape 2 : Organiser son travail

2e cycle :

- Étape 1 : Organiser son travail
- Étape 2 : Organiser son travail

3e cycle:

- Étape 1 : Organiser son travail
- Étape 2 : Organiser son travail

D'autres compétences peuvent être développées selon les attentes désirées des titulaires et des spécialistes

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE AUTRE QUE LE BULLETIN

Première communication écrite autre qu'un bulletin

Plusieurs modèles de communication écrite sont utilisés présentement dans notre Centre de services scolaire. Ceux-ci pourront être adaptés pour répondre aux exigences du régime pédagogique (*Régime pédagogique, article 29*).

La première communication écrite doit contenir les éléments suivants :

- l'année scolaire; la classe; le nom du Centre de services scolaire, son logo; le nom de l'élève; le code permanent de l'élève; la date de naissance de l'élève; les noms, adresse et numéro de téléphone des parents ou, si l'élève est majeur, son adresse et son numéro de téléphone; le lien de parenté ou de responsabilité entre l'élève et le destinataire du bulletin; le nom du directeur de l'école; le nom des enseignants de l'élève, le titulaire et le tuteur s'il y a lieu; le nom, adresse et numéro de téléphone et le logo de l'école; la signature de la direction de l'école.

Éléments à considérer

La première communication écrite autre qu'un bulletin doit être transmise aux parents ou à l'élève majeur, avant le 15 octobre de chaque année scolaire. Elle doit être considérée comme un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison, et contenir des renseignements qui visent à indiquer de quelle manière l'élève amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement :

- sur le **plan des apprentissages**, la première communication pourrait contenir des indications générales sans qu'il s'agisse nécessairement de résultats, selon les renseignements disponibles à cette période de l'année;
- sur le **plan du comportement**, cette communication pourrait inclure des renseignements sur les attitudes en classe, telles que la motivation à apprendre, le respect des règles, la relation avec les autres, etc.3

3 Les choix de notre école à l'heure du bulletin unique, MEES, 2011, p. 7

Voici, à titre d'exemple, certains aspects pouvant faire l'objet de commentaires :

Tableau des attitudes et des comportements

Organisation du travail : - Avoir son matériel - Utiliser son agenda - Être ponctuel	Participation en classe : - Respecter les consignes - Contribuer à un bon climat de classe - S'impliquer dans ses apprentissages - Démontrer sa motivation	Production des travaux : - Remettre ses travaux et devoirs à temps - Respecter les exigences liées aux tâches	Rendement scolaire : - Appréciation globale du rendement
--	---	--	--

	- Être assidu	- Persévérer dans l'exécution des travaux	
--	---------------	---	--

Gestion des absences

INFORMATIONS PROVENANT DU DOCUMENT INTITULÉ :

ENCADREMENT RELATIF À LA GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES POUR DES MOTIFS NON RECONNUS

La Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l'importance de la présence de l'élève à l'école tout au long de l'année scolaire.

Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire. Cela inclut les journées d'activités spéciales et les sorties éducatives organisées pour les élèves.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d'apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l'école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d'enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu'il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l'élève soit dans l'obligation de s'absenter de l'école. **Voici les seuls motifs d'absence reconnus par le ministère :**

- maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- décès d'un proche parent;
- convocation d'un tribunal;
- participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par la direction
- Autres raisons majeures validées par la direction

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l'école pour des motifs non reconnus le fait donc de façon libre et éclairée. Ce parent doit être conscient que l'obligation de l'école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l'enfant en classe. Le parent ne peut donc exiger de la part de l'école qu'elle mette en place des services éducatifs durant l'absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu'elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l'avance.

Absence lors des examens (École /Centre de services scolaire / Ministère)

Les parents de l'élève qui prévoit s'absenter de l'école pour des motifs non reconnus doivent, dans ce cas, aviser la direction de l'établissement (ex. voyage).

-Évaluations du Centre de services scolaire et du Ministère : il est à noter que si l'élève s'absente pour des motifs non reconnus, **la note 0** sera mise comme résultat final à l'examen. Si l'élève s'absente pour des motifs reconnus, une pièce justificative sera exigée.

En cas d'absence pour des motifs non reconnus lors d'évaluations école, les normes et modalités école sont les suivantes :

-Évaluations école : Les évaluations manquées ne seront pas reprises, à l'exception où l'enseignant en juge autrement (ex. besoin du résultat pour finaliser son jugement). Le moment de la reprise est déterminé par l'enseignant concerné. Il est à noter que si l'élève s'absente pour des motifs non reconnus, **la note 0** sera mise comme résultat final à l'examen. L'enseignant utilisera son jugement professionnel en ce sens

Principes au regard de la qualité de la langue

Le français est la langue de toutes les communications. C'est la raison pour laquelle nous devons apporter une attention particulière à la qualité de la langue parlée et écrite.

Plusieurs encadrements font état des obligations relatives à la qualité de la langue.

La Loi sur l'instruction publique nous informe à l'article 22 : « *Il est du devoir de l'enseignant: 5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée.* »

- L'article 35 du régime pédagogique stipule que :

« *L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école.* »

Il est important de préciser que les critères des cadres d'évaluation balisent le développement des compétences et des connaissances propres à chaque discipline. On ne peut donc pas pénaliser un élève dans une discipline autre que le français pour ses difficultés à lire, écrire ou parler la langue française.

Dans l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise, la qualité de la langue doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considérée dans les résultats disciplinaires communiqués. Cette rétroaction peut prendre plusieurs formes et faire l'objet de différenciation, selon les besoins de l'élève.

Voici quelques exemples:

- reformulation à l'oral de la façon appropriée;
- écrire des commentaires généraux sur le document de l'élève;
- selon l'intention pédagogique et le niveau de l'élève, produire un commentaire ou faire une correction ciblée.

Norme 1

Dans notre école, la qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation.

En cours d'apprentissage, les enseignants offriront une rétroaction régulière à l'élève au sujet de la qualité de la langue parlée et écrite. Ils accompagneront les élèves à cet effet au moment des causeries et ils fourniront une évaluation continue de la qualité de la langue à travers toutes les activités en classe.

Les enseignants de toutes les disciplines :

- donnent de la rétroaction aux élèves de façon régulière;
- utilisent les stratégies de lecture et d'écriture ciblées à l'école;
- sont exigeants par rapport à la qualité du français ;
- sont un modèle de communicateur, de lecteur et de scripteur.

Norme 2

Dans notre école, nous ferons la promotion de la langue française et de la culture.

Il est essentiel de valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française et de la dimension culturelle dans notre école.

Exemples de moyens mis en place selon les besoins :

- Nous favorisons la participation des élèves à des activités culturelles de qualité dans le cadre de la programmation culturelle de l'école.

Pour cette page la documentation est tirée des normes et modalités de l'école Brassard-St-Patrice p.14

Précisions

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Jean-Sébastien Roberge, directeur

Date